

SANTÉ ET SANTÉ MENTALE

CONSTAT GÉNÉRAL

Dans un contexte d'accroissement des troubles psychiques, les personnes étrangères et, plus globalement, les catégories les plus vulnérables de la population belge ont un accès difficile au système de santé.

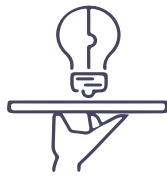
D'une part, certain-e-s bénéficiaires ne sont pas suffisamment informé-e-s du fonctionnement des soins de santé et de leurs droits en la matière. D'autre part, les professionnel-le-s ne sont pas toujours formé-e-s à l'approche interculturelle et les services sont parfois inadaptés pour recevoir des publics dont les demandes ne cadrent pas avec les catégories et grilles de lectures belges conventionnelles.

Nous constatons également un recours insuffisant et un manque d'accès aux interprètes au sein de certains services de santé (hôpitaux, maisons médicales, généralistes, etc.), et ce d'autant plus pour les langues rares ou fortement demandées (tigrinya, amharique, pashto, russe, ukrainien...).

Dans le domaine de la santé mentale, l'accès à un service spécialisé dans l'accompagnement psychothérapeutique des personnes étrangères reste compliqué. Nous constatons, d'une part, un allongement des délais avant d'obtenir un premier rendez-vous et, d'autre part, des difficultés d'accès pour les personnes habitant hors des grands centres urbains.

Enfin, les personnes sans-papiers et en situation de migration de transit n'ont pas suffisamment recours à l'AMU, alors qu'elles y ont droit. Ce non-recours peut s'expliquer par le fait qu'elles n'osent pas pousser la porte d'un CPAS, par crainte des institutions, par la longueur et la complexité de la procédure ou encore par un manque d'informations à ce sujet.





RECOMMANDATIONS

Recommandations générales

- Renforcer, au niveau communal et provincial, l'offre de services de santé mentale spécialisés dans l'accompagnement des personnes étrangères et les visibiliser.
- Développer, sur tout le territoire provincial, des équipes mobiles pluridisciplinaires, sur base, par exemple, du modèle du dispositif mobile de soutien socio-sanitaire aux réfugiés ukrainiens mis en place par la fédération des maisons médicales.
- Organiser des séances d'information à destination des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le fonctionnement des services de santé.
- Renforcer la médiation interculturelle et l'interprétariat pour faciliter l'accès aux services et aux droits fondamentaux.

Recommandations concernant l'Aide Médicale Urgente (AMU)

- Harmoniser les pratiques des CPAS concernant l'AMU sur l'ensemble du territoire provincial.
- Assurer un accès minimal à une information sur les dispositifs d'urgence sociale et médicale (conditions d'accès, personnes de contact, démarches à suivre, soins de santé pris en charge, etc.) dans les CPAS et sur leur site Internet.
- Renforcer les collaborations entre CPAS, acteurs de terrain, maisons médicales et médecins généralistes pour favoriser l'accès à l'AMU.



En 2022, on compte 160 AMU pour les 499 454 habitants de la province de Namur.

Source : baromètre de l'intégration sociale, SPP
intégration sociale - <https://stat.mi-is.be/fr>



« J'ai rencontré récemment une dame d'origine burundaise qui n'osait pas aller voir un médecin, alors qu'elle avait des problèmes gynécologiques que j'estimais sérieux. Elle ne maîtrisait pas le français et me disait en Swahili « Une boule est entre mes jambes, madame, mais je n'ose pas aller voir le docteur parce que je crains qu'il ne me comprenne pas et que je ne le comprenne pas aussi. Je préfère rester chez moi... ». En l'absence d'interprète, elle avait peur d'être déshabillée directement sans trop comprendre la procédure... »

Témoignage d'une accompagnatrice interculturelle au CAI

« La compréhension de notre système est fondamentale. Beaucoup de personnes d'origine étrangère taisent leurs maux, ne sachant pas qu'il est possible d'obtenir une aide, d'être soulagées que cela soit au niveau mental ou physique. »

Source : sondage du CAI, 2023